

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 03 AVRIL 2013

❧❧❧

#### Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,  
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,  
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,  
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,  
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,  
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,  
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,  
M. Nicolas MALEIG, M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN,  
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

#### Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,  
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,  
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,  
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,  
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jeanne LARAN,  
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

### 11 - FORET COMMUNALE BENEFICIAINT DU REGIME FORESTIER - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX SUR LES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Monsieur DOMECCQ expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie envisage de confier à l'Office National des Forêts des travaux de :

- dégagement de plantations sur 4,95 ha (parcelles n° 18, 115, 118),
- dégagement dans la régénération naturelle sur 3 ha (parcelle 11),
- nettoyage-dépressage dans plantation sur 5,20 ha (parcelle 19),
- nettoyage-dépressage dans régénération sur 4 ha (parcelle 109),
- préparation du terrain pour régénération sur 1 ha (parcelle 11),
- reboisement avec protections individuelles sur 1 ha (parcelle 27p).

Le devis établi par l'Office National des Forêts s'élève à 30 440,35 € HT pour 19,15 ha travaillés.

Cette opération pourrait bénéficier d'aides du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et du Conseil Régional d'Aquitaine à hauteur de 50 % du coût HT sur barèmes au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de coteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques. .../...

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement envisagé, soit :

- subvention du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques 5 469,50 €
  - subvention du Conseil Régional d'Aquitaine 5 469,50 €
  - autofinancement communal 19 501,35 €
- (+ avance de la TVA : 2 130,82 €)

- **SOLLICITE** les subventions correspondantes,

- **S'ENGAGE** à voter sa part d'autofinancement,

- **DECIDE** de confier la réalisation des travaux à l'Office National des Forêts,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 03 avril 2013.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 10/04/2013**

**Bernard UTHURRY**